

6 octobre 2016

Circuits courts via la toile

Du champ à l'assiette : manger local même à la cantine

Le Département a ouvert une nouvelle plate-forme internet : www.agrilocal27.fr. Elle met en relation directe les acheteurs de la restauration collective et les producteurs agricoles de l'Eure mais aussi de la région Normandie.

Dans les collèges, les lycées, les écoles primaires, les maisons de retraite, les administrations... L'Eure compte des centaines de restaurants collectifs. Ces « cantines » consomment chaque jour des produits achetés via des fournisseurs qui répondent à des consultations de marchés publics. Pour faciliter les relations commerciales entre producteurs et acheteurs locaux, le Département de l'Eure propose un nouvel outil à partir du 10 octobre : www.agrilocal27.fr. Respectant rigoureusement les règles de la commande publique, la plate-forme web Agrilocal27 met en relation, immédiatement et sans intermédiaire, les acheteurs publics de la restauration collective et les fournisseurs de produits eurois.

50 producteurs d'ici 3 ans

Légume, yaourt, farine, huile, viande... Dix producteurs de l'Eure sont déjà inscrits sur la plate-forme. « *En amont de l'ouverture du site web, nous avons démarché et formé plusieurs producteurs agricoles* », explique Caroline Pivain, responsable des projets circuits courts au Département de l'Eure. « *Une vingtaine de collèges a déjà assisté à une présentation de cet outil. Et cela va continuer. La promotion de la plate-forme est essentielle pour son fonctionnement. Sans fournisseur pas d'acheteur et vice versa. Notre objectif, d'ici trois ans, est d'atteindre 50 producteurs.* »

Un dispositif simple et gratuit

Mis en place en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Eure, ce projet est le résultat d'un engagement fort du Département en faveur du développement de l'agriculture de proximité et de la promotion des circuits courts d'approvisionnement. Grâce à une adhésion à l'association nationale Agrilocal (10 000 € par an), le conseil départemental de l'Eure s'est appuyé sur une plate-forme qui a déjà fait ses preuves dans près de 30 départements de France.

Gratuit aussi bien pour les acheteurs que pour les producteurs, ce dispositif nécessite une simple inscription (login et mot de passe). En 2015, au niveau national, 1 412 producteurs locaux et 704 acheteurs (363 collèges, 117 communes, 73 lycées, 69 maisons de retraite..) étaient enregistrés sur Agrilocal.

Le même outil pour toute la Normandie

De plus, les cinq départements normands sont désormais coordonnés et utilisent tous la plate-forme Agrilocal. « *Les bases de données sont fusionnées ce qui permet à un restaurant collectif de solliciter des producteurs eurois mais aussi d'un département normand limitrophe pour être au plus près de chez lui* », indique Caroline Pivain. « *Nous sommes la première région de France à travailler ainsi.* » Les présidents des Départements et de la Région, réunis en G6 Normandie le 19 septembre 2016, ont acté comme objectif de couvrir au moins 40 % des besoins alimentaires des collèges et des lycées en produits locaux à l'horizon 2020.

A savoir

> Comment fonctionne Agrilocal27 ?

En quelques clics, l'acheteur accède à l'offre du territoire et visualise immédiatement sur une carte l'implantation géographique des producteurs potentiels, sur un périmètre qu'il a lui-même établi (rayon de 10, 20, 30 km, etc.). Chaque producteur est accrédité par le Conseil départemental de l'Eure (gestionnaire de la base) et peut également disposer d'une page personnelle afin de mettre en valeur ses produits et son entreprise.

> En quoi les procédures administratives sont-elles simplifiées ?

Chaque achat de produits par le gestionnaire d'un restaurant collectif nécessite un marché public à procédure adaptée (MAPA, jusqu'à 90 000 €). L'outil Agrilocal27 masque le formalisme de ces procédures administratives et génère automatiquement les avis de consultation, les bons de commande et les lettres de refus pour les producteurs qui n'ont pas été sélectionnés.

Dès que l'acheteur formule sa demande, le système sélectionne seulement les producteurs concernés. Une fois la demande validée, tous les producteurs susceptibles de répondre sont destinataires de l'offre par mail et/ou SMS. En parallèle, un avis de publicité est généré automatiquement sur le site internet, reconnu plateforme d'annonces légales. Cette première étape constitue la phase de consultation.

Le fournisseur peut alors répondre à l'offre pour la quantité totale ou partielle et annonce le prix de vente et les conditions de livraison. Cette étape correspond à la phase du devis. Ensuite, l'acheteur reçoit les offres, choisit la mieux-disante et procède à la confirmation de la commande. Le producteur livre ses produits et peut émettre sa facture à partir de la plate-forme.

Vendeur ou acheteur ? Pour plus d'infos : agrilocal27@eure.fr /// 02.32.31.93.53

Contact presse

Département de l'Eure

Bruno Simon

02.32.31.97.33 / 06 76 42 24 60 / bruno.simon@eure.fr